

Rectorat

**Division
des examens
et concours
DEXACO**

Dossier suivi par
Sandrine BOSIO

Téléphone
02 23 06 79 21

Télécopie
02 23 06 79 85

Mél.
ce.dexaco2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain
CS 24209
35042 Rennes cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

Le recteur

à

A l'attention des candidats individuels ou inscrits à
un centre de formation à distance.

BTS Assistance Technique d'Ingénieur

Rennes, le 7 mars 2018

N/Réf. : DEXACO/SG/CC

Objet : BTS - Assistance Technique d'Ingénieur – Session 2018

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur "Assistance Technique
d'Ingénieur", session 2018.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier, le calendrier des épreuves : ce calendrier
indique les dates de toutes les épreuves. **Votre convocation ne reprendra que les épreuves
auxquelles vous êtes inscrit.**

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux
épreuves E1-« Culture générale et Expression » et aux épreuves professionnelles E5
(Épreuve Professionnelle de Synthèse).

**1/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1 « Culture générale et
expression » :**

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin
Officiel n°9 du 2 mars 2017, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de
l'Éducation Nationale, les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2017-2018
(<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.htm>) :

- L'extraordinaire.
- Corps naturel, corps artificiel.

**2/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2-« Langue vivante
étrangère : anglais »**

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, l'épreuve de langue vivante étrangère a été
modifiée.

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours
de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie : Compréhension de l'orale, d'une durée de 30 minutes sans
préparation avec une restitution écrite en français.
- une deuxième partie : Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de
15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

3/ Informations à destination des candidats inscrits aux épreuves E51 et E52 (y compris pour les candidats redoublants) :

Extrait de l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif au contrôle de conformité des dossiers

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. En conséquence, le diplôme ne peut être délivré.(...) La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.»

4/Pour les candidats inscrits à l'épreuve E51 «Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise » (y compris pour les candidats redoublants) :

J'attire votre attention sur l'information suivante indiquée sur le calendrier :

- Date de retrait des dossiers au titre de l'épreuve U51 : **le mardi 24 avril 2018, dans le centre d'épreuve orale indiqué ci-dessous.**

Rappel : chaque candidat devra se présenter avec ce dossier le jour de l'épreuve.

Candidats	Centre d'épreuve
-Tous candidats individuels	Lycée Bréquigny 7 avenue Georges Graff – B.P. 90516 35205 RENNES Cedex 2 Chef de travaux à contacter M. TUAL Eric Eric.tual@ac-rennes.fr

Pour les candidats inscrits à l'épreuve E52 « Présentation du rapport de stage » (y compris pour les candidats redoublants) :

1) Composition du dossier :

- **le certificat de stage** remis au stagiaire en fin de stage par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire.
- **un tableau récapitulatif des activités** conduites pendant le stage et indiquant le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation.
- **Le rapport de stage en entreprise** (ou d'activités professionnelles) élaboré par le candidat.

2) Date de dépôt du dossier E52 :

J'attire votre attention sur l'information suivante indiquée sur le calendrier :

- Date de dépôt du dossier au titre de l'épreuve U52 : **le mercredi 16 mai 2018, dans le centre d'épreuve orale indiqué ci-dessous.**

Candidats	Centre d'épreuve de convocation
-résidents dans l'académie de Nantes (département 72 : Individuel 72)	Pôle Formation- AFPI Le Mans 47 Avenue Olivier Messiaen, 72018 Le Mans
En indiquant : "Examen du BTS ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR" «A l'attention du Chef de Travaux» Epreuve E52 «Présentation du rapport de stage»	

Voici quelques informations générales sur la rédaction du rapport à mettre à la disposition des commissions d'interrogations de l'épreuve E52, pour les candidats inscrits à cette épreuve :

1. Il doit comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**

2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.

3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année 2017-2018.

S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée par mes soins vers la mi-avril 2018 à votre adresse personnelle. Je vous demanderai de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai.

Les candidats inscrits à une épreuve de langue vivante étrangère évaluée dans le cadre des épreuves ponctuelles recevront la convocation à cette épreuve début avril 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et p.d.
Le Chef de la Division
des examens et concours



J. GUEGAN